

UNE ANNÉE D'ACTIONS

ESSENTIEL DES COMPTES 2021



ACAT
france

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

2021 : PANDÉMIE AN II

QUELQUES MOTS SUR L'ACAT-FRANCE

La torture : un mot qui glace.
D'infinies souffrances pour
des milliers d'êtres livrés à
l'imagination des bourreaux.
En ce moment même. Dans plus
de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes
protestantes ont dit :
« Plus jamais ! » Elles croyaient
en Dieu, elles croyaient en
l'homme. Elles ont fondé l'ACAT.
Une ONG qui mobilise chrétiens
de toutes confessions et
personnes engagées pour faire
vivre l'espoir d'un monde sans
torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- **Lutter** contre la torture
- **Abolir** la peine de mort
- **Protéger** les victimes
- **Défendre** le droit d'asile

NOTRE FORCE

- **29 000** membres (adhérents et donateurs)
- **310** groupes agissant en France
- **L'œcuménisme** et la spiritualité
au service de la dignité
- **L'appartenance à la FIACAT**,
réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes

Nouvelle année placée sous le signe de la
pandémie, et pourtant ! Malgré les aléas
des urgences sanitaires, au gré de directives
fluctuantes, au-delà même de toute lassitude
légitime, rien n'a pu entamer l'entière
détermination de tous les membres de
l'ACAT-France dans leur combat pour la défense
de la dignité de tout être humain.

FIDÉLITÉ

Grâce à la fidélité et à la générosité de ses donateurs,
l'ACAT-France a pu conserver toute son indépendance d'action
et de parole dans une société perturbée, de plus en plus encline
au repli sur elle-même dans une régression frileuse.
Grâce à eux toujours, notre association a également pu
soutenir financièrement des projets marquants comme
l'édition en français du livre de Leneide Duarte-Plon Tito de
Alencar : un dominicain brésilien martyr de la dictature ou L'Empire
du silence, le dernier film de Thierry Michel retraçant
les 30 dernières années de l'histoire de la République
démocratique du Congo.

Grâce à la fidélité et à la constance de ses adhérents,
l'ACAT-France peut se réjouir des libérations obtenues
comme celle de Germain Rukuki, libération apprise et
partagée alors que se déroulait un peu partout la
16^{ème} édition de la Nuit des Veilleurs : 4 années d'appels
réguliers, de mobilisation sans faille, d'informations sur la
situation particulière de ce défenseur des droits ont enfin
abouti à une bonne nouvelle, même si Germain a dû s'exiler
dès sa sortie de prison. D'autres bonnes nouvelles sont
ainsi à retrouver dans les pages suivantes.

SOLIDARITÉ

Malgré les difficultés engendrées par la pandémie, c'est
avec l'énergie et le professionnalisme qu'on lui connaît
que l'équipe salariée a poursuivi, au secrétariat national ou
à distance, son travail au service des victimes qui ont tant
besoin de nous. Tout a été mis en œuvre pour assurer le suivi
des cas, l'accompagnement et le plaidoyer, tant au niveau des

aménagements pour permettre la tenue des permanences
de soutien juridique aux demandeurs d'asile, qu'en ce qui
concerne les rendez-vous officiels ou les différents appels
à l'action. Les publications ont également été assurées
grâce à une coopération et une solidarité exemplaires entre
professionnels et bénévoles : qu'il s'agisse de Humains,
« Agissons avec l'ACAT » ou, plus important encore, du rapport
Un monde tortionnaire.

Cette 6^{ème} édition a fini par voir le jour un 26 juin, comme cela
était prévu et voulu, en dépit des péripéties diverses qui ont
jalonné sa gestation et fait reculer d'un an sa parution. Cet
ouvrage singulier aura bénéficié de l'apport de contributeurs
externes remarquables et pourra demeurer un certain temps
encore comme une solide référence dans l'étude de nos
sociétés et de leurs dérives potentielles.

EFFICACITÉ

Si l'on devait faire la liste de tous les sujets qui ont mobilisé
l'ACAT-France durant cette année encore hors du commun,
cela pourrait ressembler à un inventaire à la Prévert. Il suffit
de reprendre l'ensemble des communiqués de presse et de
visiter le site ! Des décisions incompréhensibles du Conseil
d'État confortant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)
dans ses restrictions face aux demandes des réfugiés afghans
à la mise en valeur des femmes défenseuses des droits, de
la campagne autour du rapport Mapping contre l'impunité
en RDC au soutien à l'ACAT-Burundi par la remise du prix
Engel-du-Terre, du dépôt de pétition à l'Élysée concernant la
situation des défenseurs des droits vietnamiens aux 40 ans de
l'abolition de la peine de mort en France, de la dénonciation
des pratiques de maintien de l'ordre à la rencontre de
parlementaires à propos des ventes d'armes, des articles et
tribunes dans la presse écrite aux interventions radio ou télé,
l'ACAT-France a rappelé chaque fois l'enracinement profond
de ses engagements pour faire vivre son mandat.

Certains sujets l'ont amené à introduire des actions
contentieuses seule ou en collectif, que ce soit par rapport
à l'asile ou au nouveau schéma du maintien de l'ordre.
Autre épisode judiciaire : une convocation, en janvier 2021,
pour prendre connaissance de l'action intentée contre

l'ACAT-France par les autorités marocaines pour « dénonciation
calomnieuse entre janvier 2013 et le 7 janvier 2015 », pour
finalement aboutir à une ordonnance de non-lieu, d'autant
plus facilement que le Maroc se désistait de sa constitution
de partie civile !

TENACITÉ

Comme l'an dernier, les outils technologiques – de mieux en
mieux maîtrisés par les uns et les autres – ont permis d'assurer
la vie démocratique de l'association à tous les niveaux : local,
régional, national. Les consignes sanitaires ayant varié au
gré des statistiques du ministère de la Santé, il n'a pas été
possible de réunir physiquement ni les militants lors du
Viv'r'ACAT autour du thème « Défenseur.e des droits humains :
un engagement à risque », ni les délégués à l'Assemblée
générale tournée vers les « Femmes combattantes pour les
droits de l'Homme ». Tous cependant se sont retrouvés par
écran interposé, en regrettant toutefois la mise à distance
imposée par les circonstances. Par ailleurs, pour permettre
aux différents acteurs de l'ACAT-France de rester en lien, la
mise en place d'un réseau social dédié a débuté en novembre.
Petit à petit, chacun pourra donc y trouver et/ou partager des
informations, des questions, des idées ou des documents...
Mais ces deux années sans rencontres physiques ont paru
décidément bien longues !

Malgré certaines avancées et quelques petites victoires, nous
avons encore bien des chemins à dégager et les motifs de se
mobiliser ne manquent guère : dénonciation de toute forme
d'atteinte à la dignité humaine, solidarité avec les victimes,
appui aux sociétés civiles dans une vigilance permanente du
refus de la haine et du mépris...Le chantier est vaste !

Mais le Christ nous a laissé des indications pour être les
soutiens efficaces de tant de personnes sans recours : « Et moi,
je vous dis : demandez et vous recevrez ; cherchez et vous trouverez ;
frappez et l'on vous ouvrira la porte. Car celui qui demande reçoit,
qui cherche trouve et l'on ouvre la porte à qui frappe. » Luc 11, 9-10

Ne cessons pas de demander – pour les autres !

Bernadette FORHAN, présidente de l'ACAT-France

UNE ANNÉE D'ACTIONS 2021 | Directrice de la publication : Bernadette Forhan.
Responsable éditorial : Barthélemy Dioh. Comité de rédaction : Barthélemy Dioh,
Bernadette Forhan, Louis Linel, Nathalie Seff. Design graphique et maquette : Loïc
Ferrière | ACAT-France, 7 rue Georges Lardinois, 75019 Paris. Impression : CIFE
MKG. Brochure écoresponsable imprimée sur un papier de faible grammage pour
limiter notre impact sur l'environnement, imprimée en France dans une usine Imprim'Vert

engagée dans une démarche de protection de la nature et de diminution de son empreinte écologique.
Crédits photos (dans l'ordre d'apparition) : P01 Iskra / Stringer Image - Adobe Stock / Louis Linel / Bongkarn
- Adobe Stock / FraybaOrg.Mx / JHR Films | P04-05 Thomas Lohnes - AFP / DR / DR / DR / ONG Cedehm |
P06-07 Loïc Ferrière | P08-09 Stringer Image - Adobe Stock / Agnès Deschamps / ACAT | P10-11 Louis Linel
/ RCDHP / Peter Biro | P12-13 Iskra / JHR Films / ACAT | P14-15 Bongkarn - Adobe Stock / FraybaOrg.Mx
| P16-17 Clément Boursin / DR | P18 Juliette Léveillé.

BROCHURE
J'éco
responsable

IMPRIM'VERT®

QUELQUES VICTOIRES EN 2021

L'ACAT-France se mobilise avec les sociétés civiles pour la défense des droits humains et pour ceux qui les défendent.

CONDAMNATION DE EYAD AL-GHARIB POUR « COMPLICITÉ DE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ »

C'est la première fois qu'un agent du régime syrien, suspecté d'exactions massives, est condamné. Pour juger al-Gharib, les magistrats allemands ont fait usage de la compétence universelle, un mécanisme qui permet aux juges de poursuivre des étrangers impliqués dans la perpétration de crimes graves, même si ces derniers ont eu lieu à l'étranger, à l'encontre d'étrangers.



RATIFICATION PAR L'ARMÉNIE DE L'« OP2 »

L'Arménie avait signé en 2019 le deuxième Protocole relatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques traitant de l'abolition de la peine de mort (ou « OP2 »). Elle devient le 89^{ème} État partie à ce traité, le seul qui confère à l'abolition une portée internationale, bien que son article 2 prévoit la possibilité de la maintenir en temps de guerre.



LIBÉRATION DE NESTOR NIBITANGA AU BURUNDI

Responsable de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), Nestor avait été condamné le 13 août 2018, officiellement pour « atteinte à la sûreté de l'État ». Il bénéficie finalement d'une grâce présidentielle de la part du nouveau chef de l'État, Évariste Ndayishimiye, ouvrant sa sortie de prison.

2021

24 FÉV.

18 MARS

27 AVRIL

GERMAIN RUKUKI EST ENFIN LIBRE AU BURUNDI

Cela faisait presque quatre ans que nous attendions ce jour. Germain Rukuki, ancien salarié de l'ACAT-Burundi, avait été condamné à la suite de procès entachés d'irrégularités, dans la lignée directe de la répression féroce engagée par Bujumbura à l'encontre des organisations de la société civile depuis 2015. Libéré grâce à une réduction de peine, et donc toujours condamné pour « rébellion », Germain Rukuki vit désormais en exil en Belgique.



LIBÉRATION DE SAMAR BADAWI EN ARABIE SAOUDITE

Samar Badawi a enfin purgé sa peine de prison après son arrestation en juillet 2018. Samar est une militante engagée de longue date dans la défense des droits des femmes saoudiennes. Dès 2008, elle dénonça le droit de tutelle de son père à son égard, ce qui lui valut un premier séjour en détention.

JEAN CASTEX RENFORCE LE CONTRÔLE D'EXPORTATION D'ARMEMENTS

Au Yémen, où la guerre a emporté plusieurs milliers de victimes civiles, la coalition embarquée par l'Arabie Saoudite bénéficie des ventes des armuriers français... Première étape vers un plus grand contrôle : un rapport annuel sera désormais présenté au Parlement à partir de 2022 sur l'exportation de biens à double usage (civils et militaires).

LIBÉRATION DE PAUL CHOUTA AU CAMEROUN

Paul Chouta, blogueur et lanceur d'alerte, a été maintenu en détention provisoire pendant deux ans. Il était en prise avec une affaire de « diffamation », au caractère extravagant sinon arbitraire. Son procès a été ajourné plus de 20 fois pour des motifs divers. Ce harcèlement judiciaire a connu enfin son terme, longuement réclamé par l'ACAT-France.



30 JUIN

27 JUIN

20 JUIN

20 MAI

13 JUILL.

10 AOÛT

8 OCT.

15-26 NOV.

19 NOV.

« MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE » DE SIX ACTIVISTES PRO-DÉMOCRATIE AU CONGO

La libération d'Alexandre Dzabana, Christ Belvy Sidney Dongui Ganga, Niati Jean River, Paka Jean Louis, Mombo Etienne et Mianguouila Florian Werner a été ordonnée le 13 juillet 2021, mettant fin à quatre mois de détention arbitraire sans, toutefois, que ne soient précisés la date d'un éventuel procès ou les motifs de cette décision. Les six hommes pourraient ainsi toujours faire l'objet de condamnations ultérieures si leurs activités étaient de nouveau considérées comme préjudiciables au régime en place.

RATIFICATION PAR LE SOUDAN DE LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE

Le Soudan est devenu le 172^{ème} État à accepter d'être lié par ce traité contre la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Une étape importante car en vertu du droit international, l'interdiction de la torture est une norme impérative qui ne doit souffrir d'aucune dérogation.

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN SIERRA LEONE

La Sierra Leone est devenue le 109^{ème} État à abolir la peine de mort pour tous les crimes. Un pas de plus vers l'abolition universelle ! C'est aussi une avancée majeure pour l'abolition sur le continent africain où les discussions concernant l'adoption d'un traité régional ayant trait à l'abolition de la peine capitale durent toujours.



VISITE DU COMITÉ DES NATIONS UNIES SUR LES DISPARITIONS FORCÉES (CED)

En 11 ans d'existence, le CED n'avait effectué aucune visite. Sa première mission de terrain, au Mexique, était donc très attendue puisqu'on recense dans le pays plus de 94 000 cas de disparitions, dont au moins 15 000 mineurs et 2 500 migrants – le tout, pour à peine 35 condamnations... Le CED a noté, à l'issue de sa visite, une « impunité structurelle » qu'il qualifie de « quasi-totale ».

CONDAMNATION DU MAROC PAR LE COMITÉ DES NATIONS UNIES CONTRE LA TORTURE

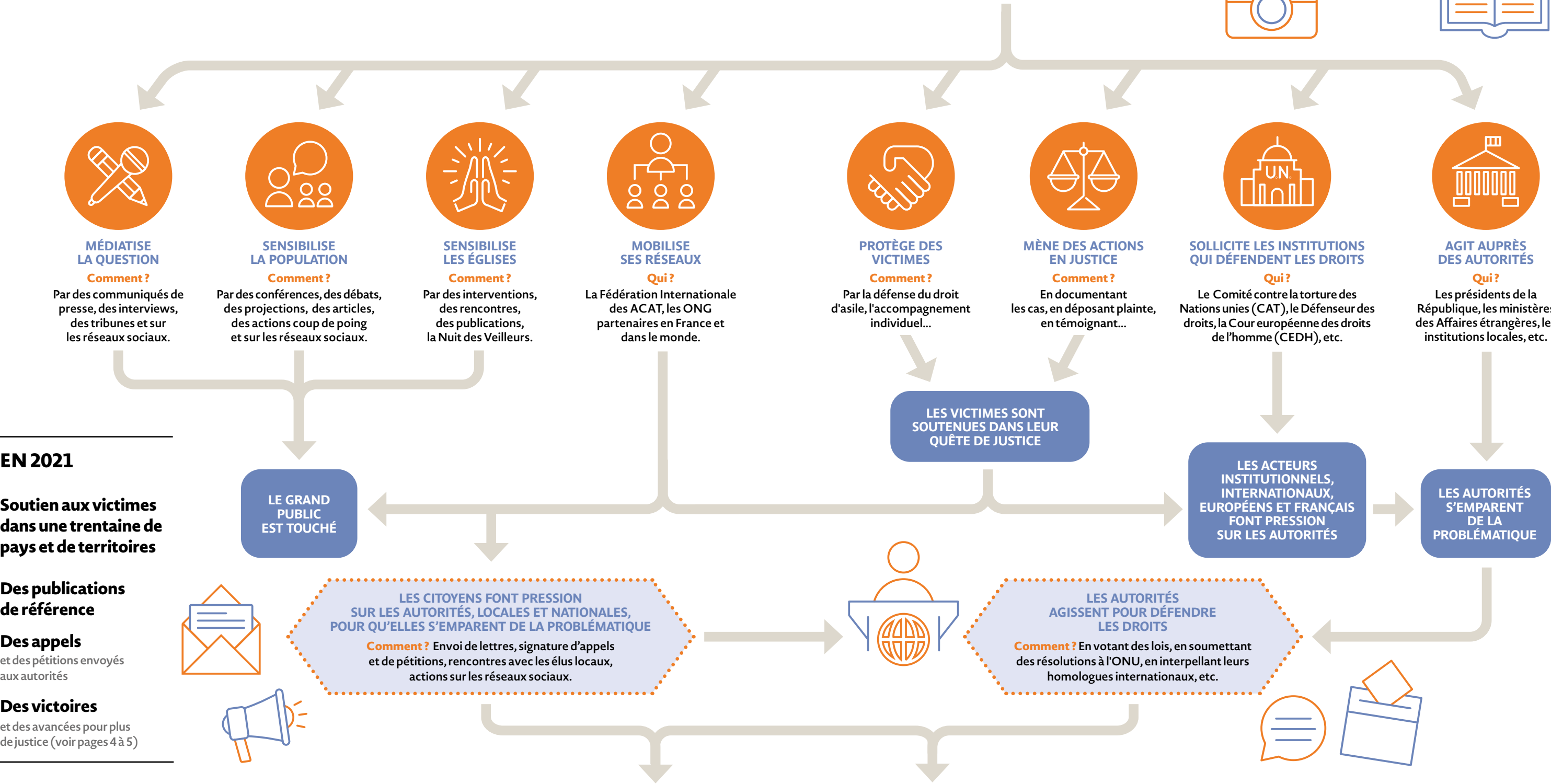
Dans sa décision, le Comité contre la torture a reconnu des violations perpétrées par le Royaume chérifien à l'encontre de Omar Ndour, militant sahraoui. Arrêté le 11 novembre 2010 après le démantèlement du camp de Gdeim Izik où s'étaient réunis des partisans de la cause sahraouie et contraint à procéder à des aveux sous la contrainte, Omar n'avait bénéficié d'aucune enquête impartiale concernant ces allégations de torture.

COMMENT L'ACAT AGIT

PREMIÈRE ÉTAPE : ANALYSER, ENQUÊTER, DOCUMENTER

Comment ? Mener des enquêtes, recueillir des témoignages, rassembler des ressources documentaires, publier des rapports...

À travers ses 29 000 membres, ses 310 groupes locaux agissant dans toute la France, ses militants individuels, ses professionnels, l'ACAT-France...



EN 2021

Soutien aux victimes
dans une trentaine de
pays et de territoires

Des publications
de référence

Des appels
et des pétitions envoyés
aux autorités

Des victoires
et des avancées pour plus
de justice (voir pages 4 à 5)

JUSTICE EST RENDUE POUR LES VICTIMES



DOCUMENTER LA TORTURE SOUS TOUTES SES FORMES

Le 26 juin marque la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture. Une date emblématique pour l'ACAT-France qui a développé une expertise unique sur le phénomène tortionnaire. C'est à cette occasion que l'ACAT-France a publié, en juin 2021, la 6^{ème} édition de son rapport *Un monde tortionnaire*.

De toutes les productions de l'ACAT-France, les éditions d'*Un monde tortionnaire* occupent sans aucun doute une place prépondérante. Cette édition, la 6^{ème} depuis 2010, n'a pas dérogé à la règle. Soutenu par Nils Melzer, Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, ce rapport réunit un impressionnant répertoire d'acteurs engagés. L'indifférence quant à sa prolifération tient peut-être en partie dans une incompréhension de ce qu'est la torture et ce qu'elle recouvre. Cette nouvelle parution vient prolonger la description des ressorts de ce fléau qui gangrène toujours nos sociétés.

LA FORME CHANGE, PAS LE FOND

Cette année, si l'ambition reste la même – documenter le recours à la torture dont la pratique peut être éludée tant elle s'est banalisée sous des formes plus insidieuses –, le « rapport torture » s'est offert une nouvelle formule. Il propose d'éclairer la situation

dans douze pays cibles, à savoir l'Angola, la République du Congo, l'Égypte, les États-Unis, la France, Israël/Palestine, le Mexique, la Mauritanie, les Philippines, le Sri Lanka et le Vietnam. Chaque éclairage vient ainsi mettre en exergue un aspect particulier de la torture : les violences en garde à vue, l'attente mortifère dans les couloirs de la mort, les conditions d'incarcération indignes, le cas des défenseurs des droits, sa mobilisation dans des discours autoritaires, le chemin vers la résilience souvent chemin de croix pour les victimes.

UN RECOURS À LA TORTURE QUI SÉDUIT

Sous bien des aspects, la torture est un virus dangereux. Ainsi le rapport revient-il longuement sur la « contagiosité » du recours à la torture, qu'un plébiscite démocratique peut tout à fait avaliser. Cette banalité n'est pas sans lien avec les formes plus « dissoutes » de la torture, celles des peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants

LA TORTURE N'EST PAS UNE FATALITÉ

Face à l'expansion de ce phénomène, le rapport complète sa radiographie des sociétés en explorant les pistes permettant de les guérir. L'écoute, la reconnaissance et la réhabilitation des victimes constituent, si elles sont accompagnées de garanties par l'État, des avancées décisives.

MILITANTS EN ACTION

La ville de Metz a accueilli, du 23 au 26 juin 2021, le 1^{er} Forum de lutte contre la torture. Co-organisé avec le soutien d'Amnesty International et de la Ligue des droits de l'Homme, le forum avait dû être reporté en raison de la pandémie de Covid-19. Au programme, projections de films, expositions de dessins et de photographies, tables rondes qui ont permis aux quatre-vingts participants de rendre compte du caractère hautement contemporain de la torture.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

Le numéro 20 de *Humains* prolonge cette étude avec un texte sur Tito de Alencar et une réflexion théologique sur les concepts d'humanité et d'inhumanité.



François Walter,
président de la
Fondation ACAT
(à gauche) et M^e Armel
Niyongere (à droite)



DÉFENDRE LES DÉFENSEURS

Une déclaration adoptée en 1998 par l'Assemblée générale des Nations unies existe pour rappeler solennellement les droits de celles et ceux qui « individuellement ou en association avec d'autres, [promouvent] la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international ». Leurs droits, et leurs vies, sont pourtant en grand danger.

L'ACAT-France poursuit son soutien aux défenseurs des droits humains dont l'exercice de leur activité – pacifique – et la vie sont mis en péril. Elle rappelle, comme dans un article publié dans le numéro 21 de sa revue *Humains*, les ressorts autoritaires qui pèsent sur les organisations de la société civile : contraintes financières, campagnes de dénigrement, criminalisation dans les faits ou « en droit ».

LES DROITS DE CHACUN SONT LE DEVOIR DE TOUS

En février 2021, à l'occasion du Nouvel An vietnamien, l'ACAT-France a remis à Emmanuel Macron quelque 10 000 signatures, point d'orgue d'une campagne dédiée à ce pays et lancée fin 2018. La date marque le premier anniversaire des accords de libre-échange entre le Vietnam et l'Union européenne, ce qui était une « occasion unique » de porter un regard plus

critique sur le respect des droits humains dans ce pays. En octobre 2020, lors de son élection au Conseil des droits de l'homme, la France avait pris des engagements en faveur des défenseurs des droits humains... alors que 150 à 250 d'entre eux croupissent derrière les barreaux.

D'AUTRES VICTOIRES, DE NOUVEAUX EFFORTS

Les autorités publiques burundaises ont une nouvelle fois été interpellées à ce sujet par l'ACAT-France qui a accompagné M^e Armel Niyongere, président de l'ACAT-Burundi, dans une tournée de plaidoyer intensif. Autre exemple de la brutalité dont sont victimes les défenseurs, l'ACAT-Burundi avait d'abord été suspendue, puis interdite en 2016, contraignant ses membres au silence ou à l'exil. Si ce travail de mobilisation au long cours emporte des victoires cruciales – comme la libération de Germain Rukuki, ancien salarié de l'ACAT-Burundi pour qui l'ACAT-France a beaucoup sollicité son réseau –, il importe de rester vigilant. En effet, l'ACAT-France a déploré la fin du mandat d'une commission d'enquête indépendante au profit d'un poste de rapporteur spécial des Nations unies, aux ressources plus limitées face à une tâche qui s'annonce ardue : peu de temps après ce choix entériné, le gouvernement burundais a annoncé refuser la visite du futur Rapporteur qui sera nommé.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

Le numéro 22 de *Humains* a ouvert un focus spécial sur la situation des droits humains au Burundi en retraçant la chronologie autoritaire qui sévit durement dans le pays. M^e Armel Niyongere a répondu en outre à trois questions permettant de mieux cerner ce que signifie qu'être un défenseur des droits humains.



L'ACAT-France continue de se mobiliser pour les défenseurs des droits humains au Sahara Occidental contre lesquels la répression marocaine ne faiblit pas. En octobre 2021, elle a relayé un Appel du mois demandant la libération de Mohamed Lamine Haddi, arrêté en 2010 lors du démantèlement du camp de Gdeim Izik. Il avait engagé une grève de la faim de 69 jours en début d'année pour protester contre les actes de torture qu'il a subis.



Le stand de
l'ACAT-France au
Village de l'abolition le
9 octobre 2021.



GAGNER L'ABOLITION DANS LES ESPRITS

Interrogée sur le plateau de BFM TV à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France, Bernadette Forhan a martelé que si l'abolition a été obtenue par la loi, elle doit – toujours et encore – être remportée dans les têtes. Un défi qui résume l'engagement au long cours de l'ACAT-France à cet égard.

La signature de la loi portant abolition de la peine de mort, le 9 octobre 1981, fait entrer la France dans le cercle encore restreint des pays abolitionnistes – elle qui accuse pourtant déjà un sérieux retard au sein des communautés européennes. 40 ans plus tard, le principe même de l'abolition reste remis en cause alors que des derniers sondages d'opinion en France semblent indiquer une majorité favorable au rétablissement de la peine capitale. Engagée sur le terrain de l'abolition de la peine de mort, l'ACAT-France a tenu à célébrer cette date anniversaire. Autour d'autres acteurs abolitionnistes (Amnesty International, Ensemble contre la peine de mort, la FIACAT...), réunis place de la République, l'ACAT-France a démontré le caractère discriminatoire de la peine capitale. Des échanges nourris ont ainsi permis de répondre aux interrogations des visiteurs auxquels un jeu de rôle avait permis

d'« incarner » des situations inspirées par celles vécues par des personnes condamnées à mort. Des États-Unis au Vietnam en passant par le Soudan et l'Arabie Saoudite, un panel de cas sont venus illustrer la réalité cruelle qui se joue dans les enquêtes, les procès ou les couloirs de la mort de plusieurs pays « rétentionnistes ».

PRENDRE LE CHEMIN DE L'ABOLITION UNIVERSELLE

Car en dehors de l'anniversaire de l'abolition en France, c'est désormais l'enjeu de l'abolition universelle qui se pose. Fin 2021, on comptait, d'après les calculs de l'ACAT-France, 109 pays qui avaient abandonné la peine de mort en droit pour tous les crimes mais 35 qui la maintenaient dans leur arsenal législatif et y avaient eu effectivement recours. L'ACAT-France a continué d'animer un programme qui permet à plus de 400 militants de correspondre avec des personnes détenues dans les couloirs de la mort aux États-Unis. Dans sa lettre aux adhérents, l'ACAT-France s'est également penchée sur le haut degré de politisation de la peine capitale aux États-Unis – ce que le documentaire de Sabrina Van Tassel, *L'État du Texas contre Melissa* illustre avec force. La reprise des exécutions fédérales aux États-Unis les derniers mois de la présidence Trump semble en effet avoir surtout eu une coloration électoraliste.

MILITANTS EN ACTION



Le 9 décembre, Bernadette Forhan, présidente de l'ACAT-France, était présente à Aix-en-Provence pour la projection, suivie d'un débat, du film *L'État du Texas contre Melissa* de Sabrina Van Tassel, énième tragédie qui se noue autour de la peine de mort aux États-Unis : celle de Melissa Lucio, une femme hispanique, pauvre... accusée vraisemblablement à tort du meurtre de sa fille.

415

C'est le nombre de correspondants que l'ACAT-France accompagne auprès de personnes dans les couloirs de la mort aux États-Unis.



Des enfants
yémenites jouent dans
les décombres



EXIGER UN MEILLEUR CONTRÔLE DES ARMEMENTS

Les exportations d'armes échappent parfois au cadre légal fixé au niveau international. Les dommages sont immenses quand on sait que ce commerce est à l'origine de violations massives des droits humains.

Depuis presque sept ans, la guerre fait rage au Yémen, entraînant dans son sillon de souffrances plus de 24 millions de civils. En cause, notamment, des exportations d'armements à la coalition menée par l'Arabie Saoudite, partie au conflit, et la très probable utilisation de ces armes contre les populations civiles. Ce qui constitue une violation du Traité sur le commerce des armes, adopté en 2013, et dont l'article 6 prohibe les « transferts d'armes [qui] pourraient servir à commettre [...] des attaques dirigées contre des civils [...] ».

DES ALLIANCES EN COALITION

L'ACAT-France a donc rejoint une large alliance de 40 organisations de la société civile allemande et internationale pour demander au gouvernement allemand d'étendre l'interdiction des exportations d'armements à l'ensemble de la coalition militaire sur pied au Yémen. Alors qu'il fait de moins en moins de doute que de nombreuses entorses graves au droit international des droits de l'homme autant

que du droit international humanitaire aient été commises, l'Assemblée générale des Nations unies a, dans la foulée, été interpellée face à ce qui constitue aujourd'hui l'une des pires crises subies dans la région. Objectif poursuivi de cet appel commun de 60 acteurs de la société civile internationale : que soit enfin établi un mécanisme d'enquête afin de préserver les preuves qui pourront servir, dans le futur, à établir les responsabilités pénales.

DES AVANCÉES À PETITS PAS

Le contrôle des ventes d'armes françaises est un volet majeur du plaidoyer de l'ACAT-France dans ce domaine. À ce titre, elle salue les timides avancées adoptées par le gouvernement français qui, dans deux décrets successifs, a permis que le Parlement soit tenu informé de « l'exportation de matériels de guerre » et préciser de nouvelles dispositions relatives à une commission interministérielle dont l'avis conforme est désormais nécessaire. Ces réformes sont le fruit de sessions intensives d'échanges auprès des autorités, sollicitées par l'ACAT-France et ses partenaires, mais des prises de position plus strictes sont encore indispensables.

MILITANTS EN ACTION

En fin d'année, l'ACAT-France a rejoint la voix portée par 60 organisations qui demandent à l'Assemblée générale des Nations unies de fonder un mécanisme d'enquête en vue d'établir les responsabilités internationales quant aux exactions présumées commises au Yémen.

« Un mandat aussi fort est exigé afin d'assurer, non seulement, que les crimes internationaux graves commis au Yémen soient connus par le reste du monde, mais aussi pour permettre, à terme, d'engager effectivement la responsabilité pénale des auteurs, dont dépend la lutte contre l'impunité et la réparation des victimes. »

Déclaration des 60 organisations de la société civile



PLAIDOYER

SOUTIEN AUX
VICTIMES

PROTÉGER LE DROIT D'ASILE FACE AUX CRISES

Depuis des décennies, l'ACAT-France assure un soutien actif aux personnes demandant l'asile en France grâce à une permanence qui les accompagne dans leurs démarches administratives. Une action que l'actualité récente rend inévitable.

La prise de Kaboul par les talibans, et les menaces terribles qui pèsent désormais sur les droits humains dans ce pays, ont poussé de nombreux Afghans à chercher refuge. L'asile, ce droit fondamental qui permet d'accueillir « toute personne qui [craint] avec raison d'être persécutée », se retrouve – une fois de plus –, mis en brèche.

L'ASILE, AU TOURNANT DE L'HISTOIRE

Pourtant, le président Emmanuel Macron avait déclaré que la situation à Kaboul constituait un « tournant historique » et qu'il faisait l'« honneur de la France » d'accueillir les Afghans menacés pour leur engagement aux côtés de notre pays. L'ACAT-France a donc tenu à rappeler sa promesse au Président de la République.

Aux côtés d'une quarantaine d'associations, l'ACAT-France a déploré la diffusion d'une note interne, au sein de la Cour nationale du droit d'asile, programmant une diminution

de la protection accordée aux personnes afghanes. Motif : une « cessation du conflit armé ayant opposé les talibans au gouvernement », après que ce dernier est tombé entre les mains des premiers... Dans la foulée, le ministre de l'Intérieur a été interpellé pour que des mesures soient prises au regard des ressortissants afghans (arrêt des expulsions, effectivité des conditions matérielles d'accueil...).

AU CONCRET

L'ACAT-France a maintenu sa permanence asile afin d'accompagner les demandes d'asile. À titre d'exemple, Aminata, une fillette admise au statut de réfugiée avec ses parents depuis 2016 en France, a pu retrouver ses sœurs restées en Côte d'Ivoire au titre de la réunification familiale. Elle fait partie des dossiers suivis avec autant de patience que de vigilance par l'équipe de la permanence asile. Et c'est aussi au prétoire que le droit d'asile se reconnaît. En janvier 2021, l'ACAT-France, au titre de sa participation au sein de la Coordination française pour le droit d'asile, a remporté, avec d'autres organisations, une nouvelle victoire auprès du Conseil d'État. Celui-ci a retoqué une décision de l'administration qui avait gelé la délivrance des visas de regroupements familiaux, jugeant que cette décision portait notamment atteinte à l'intérêt supérieur des enfants en cause.

LES CHIFFRES DE LA PERMANENCE ASILE

220

rendez-vous

166

personnes accompagnées

14

personnes ont obtenu le statut de réfugié

1

personne a obtenu la protection subsidiaire

1

personne a obtenu le maintien de son statut de réfugié

4

familles ont bénéficié de la procédure de réunification familiale



PLAIDOYER

SOUTIEN AUX
VICTIMES

SENSIBILISATION

Image d'archive
tirée du film
L'Empire du silence

LUTTER POUR QUE CESSE L'IMPUNITÉ

L'impunité est un fléau : pour les victimes, elle refuse toute reconnaissance, et par voie de conséquence toute réparation (matérielle ou symbolique) des souffrances subies. Pire encore, comme un ultime affront, les bourreaux d'hier peuvent se maintenir aujourd'hui au plus près du pouvoir.

L'impunité prend des formes diverses, souvent malignes. D'une simple absence de poursuites à la possibilité pour certains criminels présumés de se maintenir dans les cercles de pouvoir, elle trahit toujours un mépris flagrant pour les droits humains. Elle interdit aux personnes victimes la reconnaissance de leur statut, première étape sur le chemin de la reconstruction. Pour la société, elle signifie une impossibilité quasi-certaine de voir les droits humains primer.

LA CULTURE COMME OUTIL DE SENSIBILISATION

C'est à ce titre que les programmes de l'ACAT-France ont accordé un focus à la République démocratique du Congo (RDC), théâtre de plus de vingt ans de violences dont les échos ne sont pas encore éteints. L'ACAT-France ainsi relayé la mobilisation au long cours des victimes de la « Guerre des Six

Jours » qui a ravagé la ville de Kisangani en 2000, à l'Est de la RDC. Leur message : que soient versées les indemnités auxquelles l'Ouganda a été condamné par la Cour internationale de Justice, et faire pression sur Kinshasa pour que les réparations soient effectivement mises en œuvre. À ce sujet, l'ACAT-France a salué la résolution du Parlement européen le 11 mars 2021 qui, à 669 voix pour, a « demand[é] une nouvelle fois que les recommandations du rapport sur le Projet Mapping des Nations unies soient suivies d'effets [...] ».

Des mécanismes juridiques existent pour permettre la poursuite, par les juridictions françaises par exemple, des crimes les plus graves commis à l'étranger, par des étrangers, contre des étrangers. La « compétence universelle », prévue notamment à l'article 689-11 du code de procédure pénale, demeure insuffisante. Et pour cause : des verrous législatifs bloquent sa mise en œuvre, et l'ACAT-France appelle à ce qu'ils soient levés. La question de l'impunité reste transversale : l'ACAT-France s'est par exemple associée à l'appel porté par d'autres associations afin de demander une transition démocratique au Tchad, en plaçant auprès des autorités françaises pour qu'elles agissent en ce sens auprès de leurs homologues dans le pays. Pour l'ACAT-France, l'idée est claire : l'impunité appelle à une veille constante.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE



L'Appel du mois de septembre 2021 a été dédié aux victimes de la guerre de Kisangani (RDC), sur laquelle 6 000 obus ont été tirés entre les 5 et 10 juin 2000. Les associations déplorent jusqu'à 1 000 morts.



L'ACAT-France a financé deux films traitant de l'impunité en RDC : *En route pour le milliard* (Dieudo Hamadi) et *L'Empire du silence* (Thierry Michel), accompagnés sur le terrain par les groupes locaux.



Séminaire en ligne sur
la question sahraouie



FORMER ET INFORMER

Reconnue d'utilité publique et d'éducation populaire, l'ACAT-France s'efforce d'informer le plus et le mieux possible son public. Un exercice d'équilibre, toujours difficile alors que la pandémie a contraint à des innovations techniques au pied levé.

Forte de son ancrage oecuménique, l'ACAT-France était représentée par quatre de ses membres – lors du Grand Kiff, rassemblement des jeunes protestants, du 29 juillet au 2 août. Des supports de communication interactifs ou ludiques ont été mobilisés à cette occasion, comme un jeu de cartes pédagogique afin de présenter le rôle des défenseurs des droits humains, les pays qui les oppriment et comment agir à leurs côtés. L'occasion d'échanges fructueux, qui ont permis à l'ACAT-France de partir à la rencontre d'un public jeune particulièrement réceptif aux droits humains.

DU LIEN MÊME À DISTANCE

L'ACAT-France a inauguré la tenue d'un séminaire 2.0 le 2 mars 2021 autour de la question sahraouie. Les objectifs multiples s'entrecroisaient par leur importance respective : combler le creux provoqué par la pandémie en termes d'initiative militante, et l'impossibilité d'organiser des missions de

terrain ; faire remonter des informations de première main afin de ne pas faire tomber les prisonniers sahraouis dans l'oubli. Se sont ainsi retrouvés 40 participants, dont des représentants de l'Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique (AARASD), et notamment Claude Mangin – épouse de Naâma Asfari, activiste sahraoui, et membre de l'ACAT-France. Le projet devrait, à terme, proposer de nouveaux focus géographiques pour présenter les cas suivis par l'ACAT-France.

POURUIVRE LES PARTENARIATS CULTURELS

L'ACAT-France a soutenu ou accompagné la diffusion de plusieurs films. Sur l'impunité et la réparation, *En route pour le milliard* de Dieudo Hamadi par exemple, sorti en septembre 2021, relate le périple sur le fleuve Congo entrepris par les survivants de la guerre de Kisangani à l'Est de la République démocratique du Congo. Après avoir vu le film en avant-première en présence du réalisateur, les groupes locaux ont organisé des projections locales avec des membres de l'équipe plaidoyer de l'ACAT-France, venus partager leur expérience sur les sujets. Le pôle Vie militante assure un suivi régulier avec les coordonnateurs et le diffuseur du film pour capitaliser les expériences. De tels partenariats ont vocation à se maintenir sur un panel de thématiques comme la lutte contre l'impunité ou la défense du droit d'asile.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

L'ACAT-France a poursuivi son dialogue auprès des publics étudiants de l'Institut des droits de l'homme de Lyon en partenariat avec *Ensemble contre la peine de mort*. L'occasion d'exposer le caractère discriminatoire de la peine capitale, une thématique qui a beaucoup irrigué les efforts de l'ACAT-France cette année. Dans la rubrique *En coulisses* le numéro 22 d'*Humains* a consacré un article à cette action qui est un véritable partenariat générationnel visant à inciter les étudiants à s'engager dans les droits de l'homme. L'ACAT-France espère prolonger ce partenariat à l'avenir.

Les étudiants de l'IFF Europe (Angers) ont également bénéficié des retours d'expérience de la part de la direction qui est intervenue dans le cadre de leurs parcours en solidarité internationale.



Ci-contre, le père
Marcelo Pérez



CROISER LES LUTTES

Par ses objectifs, l'ACAT-France compose avec des mandats intimement liés : la fin de la torture appelle l'abolition de la peine de mort, et la protection de l'asile pour les personnes que de telles réalités mettent en danger...

Dans le combat pour les droits humains, se superposent des violations des droits qui, pendant longtemps, ont été considérées isolément. Les cas des défenseurs des droits autochtones au Mexique, suivis par l'ACAT-France, constituent une illustration évidente de cette interconnectivité. Déjà menacés pour leurs actions motrices pour les droits, les défenseurs autochtones subissent un degré propre de stigmatisation en raison de leurs origines.

En matière de plaidoyer, cette question permet, au-delà des réflexions de sens, de dessiner les futurs chantiers en matière de promotion et de protection des droits humains – leur reconnaissance de plus en plus formelle dans des textes, des déclarations puis des conventions régionales ou internationales – et un travail sur le terrain – aux côtés des défenseurs et des organisations.

L'ACAT-France a notamment apporté son soutien au père Marcelo Pérez qui se fait le porte-parole de milliers de déplacés internes ainsi que des victimes du massacre d'Acteal, en 1997, pendant lequel des paramilitaires ont

pris d'assaut un village entier. Après de ses adhérents, l'ACAT-France a diffusé, à l'occasion de ses rassemblements régionaux, un exposé vidéo sur la manière dont ces types d'exactions tendent à se cumuler.

COMMENT LE GENRE EXACERBE LES VIOLATIONS

À ce sujet, Kenia Hernández est un cas somme toute emblématique que l'ACAT-France continue de médiatiser. Les atteintes totalement disproportionnées à ses droits (maintenue dans une prison de haute-sécurité au motif qu'elle « manifeste beaucoup », ce qui la rendrait « très dangereuse » selon le juge) sont hélas symptomatiques d'un second degré des violences institutionnelles subies, cette fois, par les femmes en raison de leur genre. La rupture avec le rôle qu'on attend traditionnellement d'elles provoque alors une réaction brutale. En faisant la lumière sur son profil le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'ACAT-France réitère sa pleine attention à des exactions aussi nombreuses que complexes... et bien trop souvent oubliées.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

L'ACAT-France reste vigilante face aux violences dont font particulièrement l'objet des défenseuses des droits. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, l'ACAT-France a consacré le numéro 19 de sa revue *Humains* aux défenseuses des droits, femmes de combat(s). De Marie Dentière au 16^{ème} siècle à Mary Lawlor, nouvelle Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains, ce sont onze portraits de femmes engagées, d'hier à aujourd'hui, qui sont à découvrir.





Un atelier de formation
en Mauritanie
co-animé par
l'ACAT-France



RENFORCER LES CAPACITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le renforcement des capacités de la société civile est un travail au long cours, nécessaire au développement de partenariats noués avec des organisations locales. C'est à terme ce qui permet de constituer des réseaux de plaidoyer puissants.

Les restrictions liées à la pandémie de Covid-19, ces deux dernières années, ont retardé ou repoussé des missions de terrain engagées par l'équipe de l'ACAT-France. La levée progressive des restrictions permet peu à peu d'entraîner de nouveaux déplacements, indispensables. Ces derniers permettent en effet à l'ACAT-France de consolider ses partenariats locaux, qui assurent une remontée d'informations fiables quant à l'évolution de la situation des droits humains, d'un cas dont le suivi est diffusé au sein de ses réseaux etc.

UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

L'ACAT-France a toutefois pu clôturer un cycle de projets initié en Mauritanie depuis 2016 dans le cadre du « renforcement de la société civile dans la prévention de la torture et l'accès à la justice en Mauritanie ». Cette clôture marque surtout la fin d'un minutieux travail de plaidoyer notamment conduit auprès

des Nations unies dans le cadre de l'Examen périodique universel – un mécanisme quadriennal durant lequel tous les États membres de l'ONU sont évalués à l'aune de leurs engagements internationaux en matière de droits humains. Dans son courrier officiel adressé à la Mauritanie en octobre 2021, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a ainsi repris trois points qui avaient entre autres été appuyés par l'ACAT-France, concernant l'usage excessif de la force, les exécutions extra-judiciaires ou les enquêtes impartiales pour les cas de torture.

DES ONG DANS LE VISEUR

Bien que leurs droits aient été consacrés à l'article 1er de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits – qui proclame le droit « individuellement ou en association avec d'autres de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme » –, les ONG avancent souvent en terrain miné. Sont ainsi renforcés, parfois sans subtilité, des arsenaux administratifs et pénaux dans des États peu enclins à voir leur action être contestée. Engagée auprès d'ONG menacées, à l'instar de l'ACAT-Burundi, l'ACAT-France a consacré un article spécial à cette problématique dans le numéro 21 de *Humains*. Alerter, le premier levier de l'action.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

L'ACAT-France a dédié plusieurs focus aux difficultés rencontrées par les ONG de défense des droits humains, dans son feuillet *Abolition* ainsi que dans le numéro 21 de sa revue *Humains*. Un moyen d'interroger notre rapport aux droits humains jusque dans nos démocraties libérales.



40

Environ, le nombre de lois dénombrées par l'ACAT-France, qui ont été proposées ou adoptées ces deux dernières années dans une cinquantaine de pays à travers le monde, pour faire obstacle aux ONG de défense des droits humains.



Ci-contre Zhang Zhan



VISIBILISER LES VICTIMES DE DISPARITIONS FORCÉES

Soumises à leurs ravisseurs, sans protection légale, ces personnes victimes de disparitions forcées endurent le pire : humiliations, tortures, menaces de mort, pendant que leurs proches et leurs familles subissent une lente descente en enfer, sans nouvelles sur leur sort ni possibilités de recours.

Les personnes victimes de disparitions forcées, enlevées par des agents de l'État sans que leur privation de liberté ne soit reconnue, sont encore nombreuses. Leurs profils sont divers – journalistes, avocats, militants – mais toutes partagent un engagement pour les droits humains. Un engagement qu'ils payent ainsi de leur intégrité. La remise du Prix des droits humains Engel-du-Terre à l'ACAT-Burundi a été l'occasion de souligner les cas de disparitions forcées qui guettent les défenseurs des droits sur place, les contraignant, quand ils le peuvent, à s'exiler. Une situation que l'ACAT-France dénonce régulièrement et suit attentivement, en appelant à ce que vérité soit faite sur leur sort.

MOBILISER DANS L'URGENCE

Même alerte du côté de la Chine où la journaliste citoyenne Zhang Zhan subit de plein fouet sa volonté d'informer le public sur la gestion de la pandémie de Covid-19 par les

autorités chinoises. Arrêtée, détenue dans des conditions inhumaines, son état de santé a beaucoup inquiété. Pour l'aider, l'ACAT-France a activé pour la première fois un « appel à mobilisation urgent », une action temporaire, adossée aux canaux numériques, pour montrer l'urgence absolue d'une telle mobilisation. Le Mexique, enfin, concentre à ce sujet toutes les vigilances, puisque ce sont plus de 94 000 personnes qui sont disparues ou non-localisées, pour tout juste 35 condamnations. L'ACAT-France a salué la première visite de terrain, au Mexique, du Comité des Nations unies sur les disparitions forcées, la première en onze ans d'existence. Un premier pas pour lutter contre l'« impunité structurelle » sur place, des mots mêmes du Comité.

DES DISPOSITIONS INTERNATIONALES À CONSOLIDER

Pour lutter contre les disparitions forcées au niveau international, une Convention a été adoptée en 2006 mais peu d'États sont liés à ce texte. Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a fixé un objectif de 150 ratifications ou adhésions en 2022... seules 68 sont réunies début 2022. Des États où des disparitions sont pourtant fortement suspectées, même en Europe (comme la Turquie) ont pour le moment refusé de ratifier ce texte et d'autres retardent le travail qu'il les enjoint de réaliser.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

L'ACAT-France a accompagné les quatre représentantes du Mouvement pour nos disparus au Mexique (MNDM), une ONG mexicaine engagée contre le phénomène massif des disparitions forcées, lors de la remise du Prix franco-allemand des droits de l'homme Gilberto Bosques. Une reconnaissance clé vis-à-vis de la société civile.

200 000

disparitions forcées environ, en Corée du Nord

80 000

à 100 000 disparitions forcées au Sri Lanka

75 000

à 90 000 disparitions forcées en Syrie



UNE NUIT DES VEILLEURS 2021 QUI A PORTÉ SES FRUITS

Le 26 juin, depuis 16 ans et bientôt 17, l'ACAT-France organise la Nuit des Veilleurs. En 2021, alors que nous pensions en avoir terminé avec l'épidémie de Covid, il a fallu de nouveau inclure cette contrainte dans les événements organisés en soutien aux victimes de tortures. Masqués mais présents et actifs, les adhérents et sympathisants de l'ACAT-France se sont démenés pour que cette Nuit des Veilleurs tienne ses promesses.

« Va avec cette force que tu as » (Jg 6-14) a inspiré la Nuit des Veilleurs 2021. Il en a fallu de la force aux organisateurs multiples de cette nuit de soutien, comme il en faut jour et nuit aux défenseurs des droits mis en lumière cette année pour résister et rester debout : Nestor Nibitanga, défenseur burundais détenu pendant 4 ans pour faire partie de l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues ; Paul Chouta, blogueur politique camerounais, détenu pendant deux ans pour avoir alimenté des débats sur des questions controversées ; Kenia Inés Hernández Montalván, défenseuse mexicaine, arrêtée pour avoir manifesté pacifiquement afin d'exiger la libération de prisonniers politiques de l'État de Guerrero ; le militant sahraoui Mohamed Lamine Haddi,

à l'isolement ; Ramy Kamel qui défend le droit à la liberté de religion et documente les violations des droits humains perpétrées contre la communauté copte ; l'avocate et « journaliste citoyenne » chinoise Zhang Zhan qui a été une des premières à rendre compte de la situation sanitaire à Wuhan et est emprisonnée depuis deux ans ; André Okombi Salissa, opposant de Denis Sassou Nguesso au Congo, détenu depuis 2017.

UNE CHAÎNE DE SOLIDARITÉ

Pour eux, 660 bougies ont été allumées sur le site de la Nuit des Veilleurs et 123 événements ont été répertoriés en France et ailleurs comme au Japon, en Suisse, en Allemagne, au Bénin ou au Togo, 32 329 pages ont été visitées, 86,9 % des utilisateurs du site étaient nouveaux, 4 895 € de dons ont été collectés (contre 2300 € en 2020) et 4 000 courriers de soutien ont été écrits et envoyés aux défenseurs des droits mis à l'honneur. Depuis, trois d'entre eux ont été libérés : Paul Chouta, Nestor Nibitanga et Ramy Kamel. Cette nouvelle édition a profité, là encore, d'une belle couverture médiatique grâce à un partenariat avec les journaux *La Croix* et *Réforme*. Des abonnements préférentiels ont été proposés pour les lecteurs de la revue de l'ACAT-France.

123

événements en France et dans d'autres pays

32 329

pages du site internet visitées
(86,9% de nouveaux utilisateurs)

4 000

courriers adressés aux défenseurs
des droits mis à l'honneur

MILITANTS EN ACTION

Le "Service protestant" de France Culture a invité Laurence Rigollet, directrice du pôle Vie militante et Colette Chanas-Gobert, vice-Présidente protestante de l'ACAT-France, pour une exploration exégétique sur le thème de cette édition 2021 de la Nuit des Veilleurs.

ESSENTIEL DES COMPTES 2021

Votre générosité Pour le droit d'être humain



Grâce à votre confiance, à votre fidélité philanthropique, nous continuons en toute indépendance à militer et surtout à agir pour l'abolition de la torture et de la peine de mort, aux quatre coins du monde.

C'est parce que vous avez renouvelé votre soutien en 2021, que nous avons pu, entre autres, lancer un travail de plaidoyer en faveur d'un droit plus fondamental que jamais : le droit d'asile. Afin que tous les exilés forcés de fuir leur pays, la menace, la mort, la guerre, puissent trouver la protection et la paix, au nom de ce droit universel. Qu'ils soient Afghans, Iraniens, Maliens, Congolais ou Ukrainiens...

Un grand merci car vos dons sont autant de messages d'espoir adressés aux victimes, que d'encouragements pour les bénévoles et professionnels permanents de l'ACAT-France, engagés au quotidien pour les droits humains, aux côtés des victimes. Sans vous, rien ne serait possible !

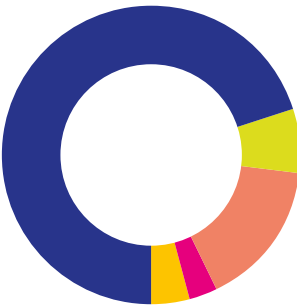
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2021				
A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	2 849 112	2 849 112	2 803 043	2 803 043
2 - Produits non liés à la générosité du public	450 312		449 218	
3 - Subventions et autres concours public				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations			45 000	
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	3 299 424	2 849 112	3 297 261	2 803 043
CHARGÉS PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	1 243 874	996 391	1 528 755	1 317 596
2 - Frais de recherche de fonds	1 171 891	1 016 444	774 082	689 504
3 - Frais de fonctionnement	687 827	593 951	509 853	439 430
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	3 103 592	2 606 786	2 812 690	2 446 530
EXCÉDENT OU DÉFICIT	195 832	242 326	484 571	356 513
B - Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	87 895	87 895	1 623 385	1 623 385
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	87 895	87 895	1 623 385	1 623 385
CHARGÉS PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	33 377	33 377	1 567 544	1 567 544
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	54 518	54 518		
TOTAL	87 895	87 895	1 567 544	1 567 544

Ci-dessous, taux de répartition des emplois et ressources 2021



EMPLOIS 2021

40% Missions sociales
38% Frais d'appel à la générosité
22% Fonctionnement et vie associative



RESSOURCES 2021

70% Dons
7% Cotisations
16% Legs
3% Fondation ACAT
4% Autres recettes

BILAN 2021-2020 SIMPLIFIÉ					
ACTIF	2021	2020	PASSIF	2021	2020
ACTIF IMMOBILISÉ	225 740	386 623	FONDS PROPRES	2 689 562	2 493 731
Immo. incorporelles (logiciels, sites, ...)	19 485	0	Fonds de dotation associatif	1 000 000	1 000 000
Immo. corporelles (matériels bureau & reprographique)	42 777	27 234	Report à nouveau	1 493 730	1 009 159
Biens reçus en leg destinés à être cédés	109 730	310 730	Résultat de l'exercice	195 832	484 572
Immo. financières	53 748	48 659	FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	974 456	343 342
ACTIF CIRCULANT	3 956 024	2 897 782	PROVISIONS (travaux & départs retraites)	215 279	186 967
Stocks (publications, marchandises & consommables)	5 590	411	DETTES	337 862	293 613
Créances (comptes de tiers)	912 087	75 389	Emprunts et dettes financières	0	1 535
Disponibilités	3 038 347	2 821 982	Fournisseurs	100 481	85 345
Placements	1 216 377	1 215 599	Organismes sociaux & Trésor public	237 381	206 733
Banques et caisses	1 821 970	1 606 383	Divers	0	0
RÉGULARISATION (charges constatées d'avance)	35 395	33 248	RÉGULARISATION (produits constatées d'avance)	0	0
TOTAL ACTIF	4 217 159	3 317 653	TOTAL PASSIF	4 217 159	3 317 653

ORIGINE DES RESSOURCES 2021

- **La générosité des membres.** Elle représente 85% des 3,3 millions € de ressources de l'ACAT-France. Qu'elles soient adhérentes ou sympathisantes, qu'elles paient une cotisation et/ou fassent un don, 29 000 personnes dont près de 4 991 cotisants, ont contribué à assurer l'indépendance financière de l'ACAT-France (don moyen 2021 : 70 € pour un total de 2,85 millions €).
- **Autres fonds privés.** En 2021, la Fondation ACAT pour la dignité humaine (créée en 2013) a soutenu à hauteur de 90 000 € trois projets de l'ACAT-France. Elle a pour vocation d'inviter de grands donateurs à contribuer par leurs dons, à soutenir les projets d'associations qui placent l'être humain et la dignité au cœur de leurs projets.
- **Abonnements et ventes de publications.** Les recettes (2 %) provenant des abonnements au Magazine *Humains* et de la vente de publications, s'élèvent à 58 930 €. Réalisées sans bénéfice, ces ventes n'ont pas pour objet d'apporter des ressources à l'association. En effet, au-delà des valeurs chrétiennes, laïques et humanistes que porte l'ONG ACAT-France, le Magazine *Humains* vise à sensibiliser et informer un large lectorat, à partager ses enquêtes et rapports, articles et dossiers de fond, de présenter les plaidoyers qu'elle initie et mène en France comme à l'étranger, tout au long de l'année.

BÉNÉVOLAT

L'action de l'ACAT-France repose aussi sur le bénévolat. L'association a pu évaluer de façon précise une part limitée de ces contributions 86 K€. (Elle bénéficie d'une bien plus importante contribution de ses membres). Cependant, les contraintes liées aux nouvelles normes comptables nous ont amené à ne pas valoriser ces apports en 2021. Sur 2022, la mise en place d'une procédure de recensement et d'évaluation des heures de bénévolat permettra de valoriser la forte implication des membres. En 2020, le bénévolat avait été évalué forfaitairement.

EMPLOI DES RESSOURCES

- En 2021, l'ACAT-France a dépensé 3,1 millions €. L'essentiel de nos charges (40 %), a été directement consacré à la lutte contre la torture, la peine de mort et à la défense du droit d'asile. 1,24 million € sont ainsi dédiés à nos missions sociales : actions de plaidoyer, missions d'enquête à l'étranger, publication de rapports, mobilisation de nos membres, etc.
- **Les ressources humaines :** l'ACAT-France emploie **23 salariés ETP** (échelle des salaires de 1 à 2,5). Le total annuel brut des 3 salaires les plus élevés a été de 174 859 € bruts.
 - **Les frais de collecte** (1 171 891 €) représentent 38% des emplois. Ces opérations de recherche de fonds ont rapporté 2,85 millions €. Un important investissement a été mené dans la digitalisation et l'automatisation administrative de la collecte.

EMPLOI DES RESSOURCES (suite)

- **Les frais de fonctionnement** représentent 22% des dépenses (687 827 €). Ils sont pour l'essentiel constitués des salaires et charges de personnels et services supports du secrétariat national qui assurent l'administration, la gestion sociale, juridique et financière de l'association (direction générale, comptabilité, services généraux...) ; des pôles Plaidoyer et Vie militante qui assurent les campagnes, plaidoyers, les actions de mobilisation, de sensibilisation et d'éducation aux droits humains, et enfin, la vie démocratique de l'association incarnée par la gouvernance élue telle que définit par les statuts et le règlement intérieur.

TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Les comptes de l'ACAT-France sont certifiés par un commissaire aux comptes. Elle se soumet également au contrôle du Comité de la charte du *Don en confiance* qui vérifie que les fonds collectés sont utilisés conformément à la mission sociale et au mandat de l'ACAT-France. Fin 2021, elle a d'ailleurs obtenu le renouvellement de son label Don en confiance pour 2022-2024.

POLITIQUE DE RÉSERVE

Il y a plus de dix ans, l'ACAT-France a vu ses résultats de collecte baisser drastiquement, plaçant l'association dans une situation sociale et financière à haut risque, au point qu'un plan social avait été envisagé. Des choix stratégiques ont permis de faire repartir la collecte, toutefois la gouvernance a décidé de constituer une réserve pouvant assurer une autonomie de fonctionnement de six mois, et permettant à l'association de bénéficier du temps nécessaire à une adaptation managériale mais aussi budgétaire, sans engager des crédits, et de sauvegarder les emplois.

L'intégralité de nos comptes (bilans, comptes d'exploitation, rapports financiers) est consultable sur :
www.acatfrance.fr/rapports-financiers

AGISSEZ AVEC NOUS !

DIFFUSEZ CHAQUE MOIS NOTRE PÉTITION « L'APPEL DU MOIS », EN SOUTIEN À UNE VICTIME

Contactez Franck Hurel :
franck.hurel@acatfrance.fr
ou au 01 40 40 71 20

RETROUVEZ NOS CAMPAGNES SUR www.acatfrance.fr/agir

SUIVEZ NOS ACTIONS CULTURELLES

Catalogue disponible sur www.acatfrance.fr/culture

RECEVEZ NOTRE NEWSLETTER

Une fois par mois, l'essentiel de nos actions et de l'actu des droits humains
et des propositions d'actions ! Inscrivez-vous sur le site www.acatfrance.fr

ALLEZ SUR NOTRE SITE INTERNET

Le site institutionnel de l'ACAT-France www.acatfrance.fr
répertorie toutes les informations utiles aux actions entreprises :
appels à mobilisation, publications, communiqués
et articles web.

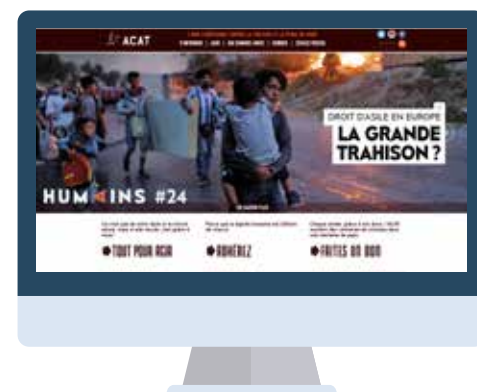
ADHÉREZ

<https://jesoutiens.acatfrance.fr/adhesion>

AIDEZ-NOUS FINANCIÈREMENT

La générosité de femmes et d'hommes de conviction assure l'essentiel des ressources
financières indispensables pour l'ACAT-France car cette indépendance financière garantit
son indépendance d'action.

<https://jesoutiens.acatfrance.fr/don>



INFORMEZ-VOUS !

DÉCOUVREZ HUMAINS SUR

www.acatfrance.fr/notre-magazine

LE MAGAZINE CHRÉTIEN DES DROITS DE L'HOMME

Il décrypte l'actualité, analyse en profondeur
les grands thèmes liés aux droits humains,
donne la parole aux victimes et à ceux qui les défendent.
Un espace de réflexion et d'action.
Un outil de veille, de décryptage et d'engagement.

ABONNEZ-VOUS SUR

<https://jesoutiens.acatfrance.fr/abonnement>

6 numéros par an - 12 € la première année,
28 € ensuite.



ABONNEMENT
POUR 1 AN
12€



Dans chaque numéro,
un dossier thématique

Des articles de fond
pour cogiter et s'engager

Des articles pratiques
pour agir

Des ressources
pédagogiques à partager

**CE N'EST PAS
DE VOTRE FAUTE
SI LA TORTURE EXISTE,**

**MAIS SI ELLE RECULE
C'EST GRÂCE À VOUS.**

MERCI !